

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA WF ACT Emerging Markets Short Duration Bonds Low Carbon I (H) Capitalisation EUR

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN LU0800573429

Site Internet: <https://www.axa-im.lu>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour plus d'informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est responsable de la supervision d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en lien avec le présent Document d'informations clés.

Ce Produit est agréé au Luxembourg conformément à la Directive OPCVM.

Date de production du document d'informations clés: 26/03/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Produit est une classe d'actions du Compartiment « AXA World Funds - ACT Emerging Markets Short Duration Bonds Low Carbon » (le Compartiment) qui fait partie de la SICAV « AXA World Funds » (la « Société »).

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

Objectifs

Objectif d'investissement

Visé à générer une performance, en USD, en investissant essentiellement dans des titres de créance à duration courte émis dans l'univers des marchés émergents sur une période de moyen terme, dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice composé à 75 % de l'indice J. P. Morgan Corporate Emerging Market Bond Index Broad Diversified et à 25 % de l'indice J. P. Morgan Emerging Market Bond Index Global Diversified (l'« Indice de Référence »). À titre d'objectif extra-financier secondaire, le portefeuille vise une intensité hydrique inférieure d'au moins 30 % à celle de l'Indice de référence.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités sur le marché émergent des obligations à duration courte, en investissant majoritairement dans des titres de sociétés faisant partie de l'univers de l'Indice de Référence. Le Gestionnaire Financier dispose d'un large pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille et peut exposer ce dernier à des entreprises, des pays ou des secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de Référence, bien que les composants de l'Indice de Référence soient généralement représentatifs du portefeuille du Compartiment. L'écart avec l'Indice de Référence peut être important.

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables émis par des gouvernements, des organisations, des sociétés publiques ou privées et des entités supranationales des marchés émergents en monnaie non locale, y compris dans des warrants.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres de créance de qualité sub-investment grade ou non notés (ni le titre lui-même ni son émetteur ne sont dotés d'une notation de crédit).

Le Compartiment peut investir dans ou être exposé à des obligations remboursables par anticipation, à concurrence du total de son actif.

Le Compartiment peut, à hauteur de 100 %, détenir des titres décotés et des titres en défaut, s'ils sont considérés conformes à l'objectif du Compartiment.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance souverains, mais il n'est pas prévu actuellement qu'il investisse plus de 10 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un même pays (y compris son gouvernement, ou une administration publique ou locale dudit pays). La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier.

Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 49 % de ses actifs en prévision ou en présence de conditions de marché défavorables.

Le Compartiment n'investira pas dans des actions et des instruments assimilés.

Le Gestionnaire financier estime que la duration moyenne des investissements réalisés par le Compartiment s'établira généralement à trois ans ou moins.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de son actif net dans des obligations contingentes convertibles (« CoCo »).

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, y compris des Credit Default Swaps, pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture. L'utilisation d'instruments dérivés à des fins d'investissement est limitée à 50 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des titres de sociétés qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en matière de gestion des aspects ESG. Le Gestionnaire Financier est tenu d'utiliser à tout moment une approche ESG d'« amélioration des indicateurs extra-financiers », comme décrit dans l'annexe SFDR du Compartiment.

En premier lieu, le gestionnaire financier analyse les données relatives à l'intensité carbone et à l'intensité hydrique afin de s'assurer que la moyenne des indicateurs clés de performance (KPI) en matière d'intensité carbone et d'intensité hydrique calculée au niveau du Compartiment est supérieure d'au moins 30 % à celle calculée pour l'Indice de référence ; il applique ensuite un second filtre d'exclusion, décrit dans les Politiques d'exclusion sectorielle et en matière de normes ESG d'AXA IM (<https://www.axa-im.com/our-policies>). En second lieu, les décisions d'investissement sont prises après une analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et microéconomiques régissant le marché :

- allocation géographique
- positionnement en duration (la duration mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt)
- positionnement sur la courbe des taux (la courbe des taux illustre le rapport entre l'échéance et le rendement d'une obligation)
- sélection des émetteurs.

Le Compartiment exclut de son univers d'investissement les titres de tous les émetteurs rejetant plus de 800 tonnes de CO₂/million de dollars chiffre d'affaires et des entités souveraines non-vertes des secteurs de l'acier et du pétrole. Le Compartiment vise à exclure les titres des secteurs les plus intensifs en carbone, tels que les services aux collectivités et les industries de base (par exemple, les producteurs de métaux et de protéines) et a la possibilité d'investir dans des émetteurs qui sont en transition vers une voie plus durable en termes d'intensité carbone, dans des secteurs tels que les énergies renouvelables et les industries de base qui se concentrent sur la décarbonation de leur processus et de leur chaîne d'approvisionnement.

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement reposent sur des méthodes ESG s'appuyant en partie sur des données de tiers, et dans certains cas développées en interne, sont subjectives et peuvent changer au fil du temps. L'absence d'harmonisation des définitions peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement employant les critères ESG et le reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données ESG qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites dans ce document pourront évoluer à l'avenir pour prendre en compte l'éventuelle amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, les éventuelles évolutions de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes, entre autres.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Classe d'Actions via le recours à des instruments dérivés, tout en conservant l'allocation définie au titre de la Politique d'investissement du Compartiment.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 3 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15 h (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement initial minimum : 5 000 000 USD ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'Actions concernée.

Investissement ultérieur minimum : 1 000 000 USD ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Investisseurs de détail visés

Le compartiment s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont pas les connaissances financières ou spécifiques requises pour comprendre le compartiment, mais qui acceptent néanmoins le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital. L'horizon d'investissement recommandé est de 3 ans minimum.

Dépositaire

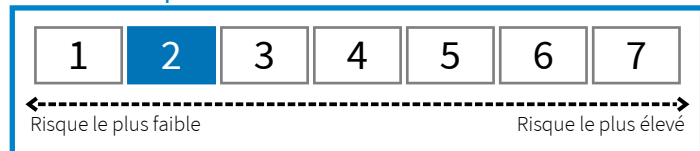
State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)

Autres informations

Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit sur les 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière sensiblement différente à l'avenir.

Période de détention recommandée:		3 ans	
Exemple d'investissement:		€10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 600	€8 140
	Rendement annuel moyen	-24.00%	-6.63%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€8 210
	Rendement annuel moyen	-19.00%	-6.36%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€10 430
	Rendement annuel moyen	0.90%	1.41%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 580	€10 990
	Rendement annuel moyen	15.80%	3.20%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10 2019 et 10 2022.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 02 2017 et 02 2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01 2015 et 01 2018.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	€108	€342
Incidence des coûts annuels (*)	1.1%	1.1% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.51 % avant déduction des coûts et de 1.41 % après déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	€0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€78
Coûts de transaction	0.30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€30
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 3 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 3 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations doivent être adressées au Responsable du traitement des réclamations avec les coordonnées du plaignant (nom, poste, coordonnées, numéros de compte concernés et tout autre document pertinent) à l'adresse suivante: AXA World Funds, 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse compliancelux2@axa-im.com.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : State Street Bank International GmbH (succursale de Luxembourg) et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ils sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.